



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Mayenne



Laval, le 6 juillet 2017

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale
de la Mayenne

à

Monsieur le maire
36 rue Maurice Courcelle
53240 Saint Jean sur Mayenne

Objet : Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques

Cabinet de M. l'inspecteur
d'académie
directeur académique
des services de l'éducation
nationale

Monsieur le maire,

Vous m'avez fait parvenir une demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire, conformément aux dispositions du décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.

Dossier suivi par
Mme CAILLEAU Marion

Considérant :

- la délibération du conseil municipal
- l'avis favorable du conseil d'école
- l'avis favorable du conseil départemental de la Mayenne compétent en matière de transport scolaire
- l'avis de l'inspecteur de l'éducation nationale de votre circonscription, relatif à la cohérence de l'organisation du temps scolaire avec les objectifs poursuivis par le service public d'éducation et avec le projet d'école.

J'ai décidé de vous autoriser à organiser le temps scolaire de(s) l'école(s) de votre commune sur 4 jours dès la rentrée de septembre selon les horaires suivants :

Lundi	}	8h30-11h30 / 13h30-16h30
Mardi		
Jeudi	}	
Vendredi		

Je compte sur votre vigilance afin que les activités périscolaires que vous proposerez dans ce nouveau cadre prennent en compte la globalité du temps de l'enfant, particulièrement lorsqu'il est en situation de handicap.

Je vous prie de croire, Monsieur le maire, en l'expression de mes salutations respectueuses.


Denis WALECKX

Inspecteur d'Académie,
Directeur Académique des
Services de l'Education Nationale

Cité Administrative
rue Mac Donald
BP 23851
53030 LAVAL CEDEX
Tél : 02.43.59.92.21
Fax : 02.43.59.92.80
Mél : sg-ia53@ac-nantes.fr